

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 11 juillet 2014

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Daniel DALLERY, Jean-Louis GREAU, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Sylvain BOUVIER, Corinne DRUHET, Gisèle PLAZA, Lucienne MARTIN, Patricia GUENEAU, Fabrice MONNERY, Rémy BARGE et Jean-Yves NOEL.

Etait excusé :

Procuration :

Secrétaire : Gisèle PLAZA

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé.

Adoption de la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la commune à compter de sa signature.

Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi d'Agent d'animation à pourvoir dans le cadre d'emplois des Adjointes d'animation, à raison de 32h par semaine.

Receveur Municipal – Indemnité de Conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer à Madame Marie-Claude BERANGER, receveur municipal, l'indemnité de Conseil au taux limite autorisé.

Receveur Municipal – Indemnité de Confection de budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Madame Marie-Claude BERANGER, receveur municipal, l'indemnité de confection de budget pour la durée de ses fonctions.

Loyer propriété LOUTZKY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer la propriété LOUTZKY et fixe le montant du loyer mensuel à 600,00 €.

Agrandissement de l'école – Consultation pour le choix de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'agrandir l'école et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Aménagement de la propriété PERRAUD – Consultation pour le choix de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la construction d'une maison médicale et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

Attribution d'une subvention – Villibadoise de Tarot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Villibadoise de Tarot, une subvention de 1 500,00 euros, dans le but de couvrir pour partie les frais de représentation du club au championnat de France.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie – Article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prise dans le cadre de la délégation consentie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 15 juillet 2014

Le Maire,

Marcel JACQUIN